

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF

Présents : Mesdames GARCIA-RIBET Isabelle, LAUZERAL Marianne et LEGALES Audrey,

Messieurs : CABAL Guillaume, DARAUD Sébastien, FABRIS Marcel, GHIRARDO Roger, GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

Secrétaire de séance : Mr CABAL Guillaume

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 04 novembre 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 04 novembre 2019.

Les modifications sont faites en séance; il le soumet au vote :

POUR	08
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Arrivée en séance de Madame Audrey LE GALES et Monsieur Sébastien DARAUD

Ordre du jour :

➤ **Demande de subvention pour la construction de la Nouvelle Ecole :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le permis de construire de la nouvelle école a été déposé ce jour. (ALAE) pour les maternelles et élémentaires ainsi qu'un réfectoire.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 858 458 euros HT, ainsi décomposé :

- ✓ Honoraires de Maîtrise d'œuvre :99 000 € HT
- ✓ Marchés de services (études, SPS, ..) :23 810 € HT
- ✓ Bâtiment cours et clôture :1 453 600 € HT
- ✓ Equipements classes :75 048 € HT
- ✓ Equipements ALAE + restauration :117 000 € HT
- ✓ Parking :90 000 € HT

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet :

Le Conseil Départemental pour 30% :557 500 euros,
L'Etat (DETR) pour 30% :557 500 euros,
La Région Occitanie pour 3,8% : 71 000 euros,
La CAF pour 6,5% :120 000 euros,
La Commune pour 29,7% :552 458 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et auprès de l'Etat à travers la DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux).

Monsieur la maire propose de soumettre cette proposition au vote :

Vote :	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Le Conseil Municipal prend la délibération pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Choix de l'entreprise Etude de Sol pour le terrain de l'école :**

Monsieur Marcel FABRIS présente les propositions financières et propose de retenir la moins chère, à savoir la société IMS RN selon le devis PSG2.J.0073 pour un montant de 4 293 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'avis de Monsieur FABRIS et le soumet au vote :

Vote :	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la société IMS RN selon le devis PSG2.J.0073 pour un montant de quatre mille deux cents quatre-vingt-treize euros (4 293 €) HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Choix de l'entreprise Bureau de Contrôle :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que tous les devis ne sont pas arrivés en Mairie.

Monsieur le Maire propose de reporter cette décision.

➤ **Choix de l'entreprise Coordination Sécurité Protection de Santé :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que tous les devis ne sont pas arrivés en Mairie.

Monsieur le Maire propose de reporter cette décision.

➤ **Choix d'un composant supplémentaire au menu scolaire :**

Madame Audrey LEGALES indique au conseil municipal qu'à plusieurs reprises il lui a été signalé que certains enfants avaient encore faim après le repas.

Afin de contrôler la qualité de la prestation, elle a déjeuné avec certains délégués de parents d'élèves ; il a été constaté un manque de quantité des portions.

Une réunion avec la société API a mis en avant que :

- les portions respectaient la réglementation car étaient pesées,
- par rapport aux communes limitrophes qui ont le même prestataire, nous avons un composant en moins.

Madame Audrey LEGALES propose d'intégrer un 5ème élément au repas et d'augmenter le prix du repas de 0,20 centimes.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition :

Vote :	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'intégrer un 5ème composant,
- d'augmenter le prix de repas à 3,30 € TTC,
- d'appliquer cette évolution à partir du 03 février 2020.

Monsieur Guillaume CABAL indique qu'il serait judicieux de se rapprocher du fournisseur afin de savoir si une augmentation du tarif du repas est prévue courant du 1^{er} trimestre 2020 pour éviter et anticiper une éventuelle nouvelle hausse du coût du repas en quelques mois.

Madame Audrey LEGALES et Monsieur le Maire se rapprochent du prestataire pour en savoir plus.

➤ **Demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du Foyer Rural qui sollicite une subvention la soirée Halloween et l'organisation du Noël des enfants.

Il demande l'avis du Conseil.

Monsieur Guillaume CABAL tient à signaler qu'une subvention a bien été versée à hauteur de 200 euros en 2018 (cf. délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2018) et demande à ce que cela soit rappelé officiellement.

Après concertation, le conseil municipal décide d'allouer la somme de deux cent cinquante euros (250 €) pour participer, notamment aux frais de location de la calèche.

Vote :	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 250 euros au Foyer Rural.

➤ **Remerciements pour le don de décorations de Noël :**

Monsieur le Maire et le conseil municipal tiennent à présenter leurs plus sincères remerciements à Madame et Monsieur GALES ainsi que les grands-parents, Madame et Monsieur JEANBLANC pour le don de décorations de Noël et plus particulièrement du chalet animé qui a été implanté sur le parvis de l'église.

➤ **Délibération pour engager 25% du budget d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que selon la réglementation, il n'est pas possible de réaliser des dépenses d'investissement en l'absence d'un budget voté. Afin de ne pas bloquer les factures et freiner les projets, Monsieur le Maire propose de voter une délibération qui autorise la commune à pouvoir engager 25% du budget d'investissement voté en 2019.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre la délibération.

➤ **Questions diverses :**

➤ *Madame et Monsieur LAURENS :*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr et Mme LAURENS à propos de la cession pour l'euro symbolique d'une bande de terrain qui a permis d'élargir le chemin de Claverie.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire un geste symbolique pour remercier les 3 propriétaires concernés en leur attribuant un colis gourmand et un bon d'achat d'un arbre pour un montant de 30 euros.

➤ *Vœux 2020 :*

La cérémonie annuelle de présentation des vœux aux administrés aura lieu le dimanche 19 janvier 2020 à 11h00 à la salle des fêtes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 06 JANVIER 2020 à 20h30.

***** FIN DE SEANCE 22H00 *****
